

Dieuit, moine irlandais du neuvième siècle, établit expressément dans son traité de géographie *De mensura orbis terra* que l'Islande et les îles Faroe ont été découvertes par ses compatriotes.

Il convient d'ajouter que la première notion que nous ayons de l'Islande est l'*Ultima Thule* des anciens.

Phythéas, astronome et géographe grec, qui vivait du temps d'Alexandre-le-Grand, rapporte un voyage qu'il fit en dehors des Colonnes d'Hercule. (le détroit de Gibraltar) et que, s'étant dirigé vers le nord, il avait atteint une terre où le soleil ne se couche point.

Celle-ci fut appelée *Ultima Thule*, et c'était probablement l'Islande.

Petit cours d'économie politique

5ÈME LEÇON

Municipalité scolaire — Commissaires d'écoles

LE MAÎTRE.—Petits amis, à part le conseil municipal, chaque municipalité scolaire possède un autre corps politique, également élu par les citoyens (1), que l'on nomme la *Commission scolaire*. Le rôle de cette corporation est de première importance; c'est d'elle que dépend le progrès de l'éducation et de l'instruction primaire dans nos campagnes. Les villes, villages et paroisses qui ont le malheur d'être dirigés en matière d'éducation par des commissaires ignorants, insoucians et à esprit étroit sont bien à plaindre. Les générations de ces localités naissent et grandissent dans l'ignorance et perdent en partie les précieuses années d'existence que la Providence leur accorde.

Fort heureusement, la Province de Québec n'est pas entièrement aux mains des *êteignoirs*. À l'honneur de la nationalité canadienne-française, un très grand nombre de commissions scolaires sont ce qu'elles doivent être. Mais aussi, nous avons honte de l'avouer, trop, bien

(1) Contribuables.

trop de commissaires d'écoles et de secrétaires-trésoriers sont à cent coudées au-dessous de leurs devoirs. Ils occupent bien une charge sérieuse, mais ils ne la remplissent pas ou à peu près.

Pour bien vous faire comprendre ce grand pouvoir dont jouit notre peuple, suivons le même ordre que dans nos leçons précédentes.

Historique.— Sous le Parlement-uni, en 1843, une loi de l'instruction publique concernant le Bas-Canada (1) fut proposée par M. Morin (2). Ce projet fut abandonné au milieu d'un conflit politique survenu entre Lord Metcalf, alors gouverneur du Canada, et les membres du cabinet formé par son prédécesseur, Sir Chs. Bagot. La grande cause de l'éducation était victime de la politique étroite d'une coterie qui préférait le salut du parti à l'intérêt du pays. La loi très impopulaire de 1841 fut remise en force et s'exécuta clopin-cloplant dans notre province.

L'administration Viger-Draper voulut remédier à l'impopularité de la loi 1841 en remplaçant, en 1845, le mode de cotisation légale (3) par la contribution volontaire. Cette reculade eut un résultat désastreux; le peu de terrain gagné fut perdu, et les localités laissées à elles-mêmes négligèrent la cause de l'instruction primaire. Dès l'année suivante, 1846, le gouvernement comprit l'insuffisance de sa mesure et adopta, avec le concours patriotique de M. Lafontaine et Morin, alors chefs de l'opposition, la loi qui rendit à l'autorité le prestige dont elle avait été dépouillée.

La loi de 1846 fut le véritable point de départ de l'instruction primaire en notre pays. Cette année-là les municipalités scolaires furent érigées et les commissaires d'écoles institués. Depuis cette date la loi d'éducation a subi bien des réformes, mais les grandes lignes sont restées. (4)

(1) Province de Québec aujourd'hui.

(2) Membre du premier cabinet Baldwin-Lafontaine.

(3) Contribution obligatoire.

(4) Au chapitre de l'*Organisation de l'instruction publique* nous donnerons de plus amples détails.